

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 168

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 112, substituer à la première occurrence du mot :

« Les »

les mots :

« Un sixième des ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« , à raison d'un sur six, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel